

**Avenant n° 2 à la convention d'objectifs de l'A.S.C Basket. Attribution
d'une subvention exceptionnelle.**

MM.

I - EXPOSE

L'A.S. Cherbourg basket est une association sportive extrêmement dynamique qui a mis en œuvre une importante politique de formation de jeunes avec pour objectif de proposer une activité basket de haut niveau sur le bassin cherbourgeois.

Les moyens mis en œuvre s'adressent aux filles comme aux garçons et touchent 327 licenciés.

Dans cette logique le club engage équipes féminines et équipes masculines dans les différents championnats dont :

- 4 équipes jeunes féminines en Championnat National
- 4 équipes jeunes masculines en Championnat National
- 1 équipe seniors féminines en Championnat National III
- 1 équipe seniors masculines en Championnat National II.

L'A.S. Cherbourg basket est parmi les cinq premiers clubs français à faire le choix de soutenir 8 équipes de jeunes au niveau national. L'effort financier que le club a voulu soutenir pour honorer ses engagements auprès des jeunes et parents, le met un peu en difficulté pour l'avenir et l'oblige à retravailler son organisation et sa logistique pour trouver les économies d'un budget qui permettrait de garder les grandes lignes d'une politique sportive largement tournée vers la formation.

Dans ce contexte la Ville de Cherbourg-Octeville apporte son aide à l'A.S. Cherbourg basket dans une logique de partenariat social et éducatif dont les accords sont repris dans la convention d'objectifs annuelle.

Pour l'année 2008, les subventions versées au club représentent un montant de 113 583 € (76 225 € en fonctionnement, 15 882 € d'aide au déplacement, 914 € d'aide pour les sportifs de haut niveau, 15 225 € d'aide au Niveau National et 5 337 € pour l'organisation du tournoi international).

Dans un souci de soutien à l'A.S. Cherbourg basket et afin de lui permettre de poursuivre sa politique sportive, je vous propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €

II - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2007-297 du 17 décembre 2007, convention d'objectifs avec les associations sportives.

Vu la délibération n°2008-47 du 5 mai 2008 attribuant une subvention pour l'organisation du tournoi international de basket-ball cadets

Suivant l'avis favorable des commissions culture, sports, grands évènements nautiques, relations publiques, fêtes et cérémonies, manifestations patriotiques ; développement urbain, économie et affaires portuaires, finances, administration générale, personnel, relations internationales

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

1°) Accorde une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'A.S.Cherbourg basket.

2°) Autorise Monsieur le député Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs n° 2007-297 du 17 décembre 2007.

Le Député-Maire

B. CAZENEUVE